



## Questions financières

### Rapport du vérificateur intérieur des comptes

#### INTRODUCTION

1. Le rapport du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance pour 1999 est soumis ci-après, à titre d'information, à l'Assemblée de la Santé par l'intermédiaire du Directeur général.
2. Le Conseil exécutif, par sa résolution EB104.R1, a confirmé les amendements à l'article XVII (Contrôle intérieur) des Règles de Gestion financière précisant le mandat du Bureau. Aux termes de l'article XVII ainsi modifié, le Bureau soumet chaque année au Directeur général un rapport succinct sur ses activités, ainsi que sur les progrès de la mise en oeuvre des recommandations. Ce rapport, accompagné des observations jugées nécessaires, est présenté à l'Assemblée de la Santé.
3. Le Bureau examine et évalue, au moyen de vérifications intérieures, d'enquêtes et d'inspections, la façon dont les activités sont exécutées à tous les niveaux de l'Organisation. Son but est de garantir dans une mesure raisonnable que les activités ont favorisé la réalisation des buts et des objectifs de l'Organisation. Pour ce faire, le Bureau examine et évalue les contrôles comptables, administratifs et opérationnels ; évalue l'utilisation responsable, efficiente et économique des ressources de l'Organisation ; vérifie la conformité avec les politiques, les plans et les procédures établis ; détermine la justification et la protection des avoirs ; évalue les mesures prises pour prévenir la fraude, le gaspillage et les actes illicites ; et s'assure de la fiabilité des données financières et gestionnaires.
4. Les activités du Bureau en 1999 ont eu pour objet de recenser les opérations appelant des améliorations, de renforcer les contrôles intérieurs, de proposer des économies possibles et de signaler les manquements aux règles. Le Bureau a en outre facilité activement l'évaluation des risques et des contrôles. Il est fermement convaincu que cette approche continuera de promouvoir l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités et l'optimisation financière des activités de l'Organisation. Le Bureau est certain que l'élan donné par la nouvelle Commission de Vérification des Comptes renforcera ce processus.
5. Pendant la période étudiée, le Bureau a examiné les programmes du Siège, à Genève, sous l'angle administratif, financier et gestionnaire, et notamment les soldes de certains comptes et les processus en vigueur dans le Département Services financiers. Des vérifications ont aussi été effectuées dans les six bureaux régionaux, dans certains bureaux de pays et auprès de programmes et de bureaux indépendants. Plusieurs enquêtes ont été faites, au Siège et dans des bureaux régionaux et de pays. La liste des rapports sur le travail accompli figure à l'annexe 1.

## RESULTATS DE LA VERIFICATION POUR 1999

6. Les résultats de la vérification pour 1999 montrent que le système général de contrôle intérieur de l'OMS reste garant, dans une mesure raisonnable, de la prévention et de la divulgation, dans l'exercice normal des opérations, des irrégularités importantes. Toutes les parties intéressées doivent cependant reconnaître maintenant que le respect des règles, s'il est une condition essentielle, ne garantit pas toujours l'efficacité des dépenses et des opérations. Une réorientation de l'approche gestionnaire dans toute l'Organisation s'impose, en particulier au niveau des Régions et des pays, par la mise en place d'une structure qui privilégie la transparence et l'obtention de résultats. Il faudra veiller en permanence à ce que les ressources soient utilisées de façon optimale.

7. La vérification a révélé des domaines dans lesquels les contrôles pourraient être renforcés et où un surcroît de vigilance et d'efforts permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficacit . Ces domaines sont d crits ci-apr s.

8. **Bureaux des repr sentants de l'OMS.** Le Bureau a continu  d'accorder la priorit    la v rification des bureaux des repr sentants de l'OMS. Ces bureaux sont consid r s comme le principal canal du soutien de l'OMS aux pays, servant   ce titre d'interm diaires tout en ayant autorit  pour r pondre aux besoins des pays. Ces bureaux de pays s'apparentent   des centres op rationnels, la v rification porte sur les aspects op rationnels tels que l'efficacit , l'efficacit , l' conomie et l'optimisation des ressources. La v rification d'un bureau de repr sentant de l'OMS inclut l'examen d'aspects li s   l'ex cution du programme,   la gestion et au soutien dont il dispose pour atteindre ses objectifs. Des v rifications ont  t  effectu es dans 22 bureaux de repr sentants de l'OMS et centres OMS (voir annexe 1). L'annexe 2 r sume les principaux r sultats des v rifications qui concernent des opportunit s d'am lioration, des consid rations g n rales et l'efficacit  des processus dans le contexte global de l'optimisation des ressources. Certains aspects int ressent un seul bureau tandis que d'autres sont communs   plusieurs, sinon   la plupart d'entre eux.

9. **Bureaux r gionaux de l'OMS.** Aux fins de la v rification, le Bureau consid re les bureaux r gionaux comme des centres effectuant des d penses et assumant des responsabilit s pour diriger les activit s de terrain. Les v rifications portent donc sur le respect des proc dures et le renforcement des contr les int rieurs, ainsi que sur l'am lioration des syst mes et des proc dures pour plus d'efficacit  et d'efficacit . Les points importants relev s lors des v rifications dans les six bureaux r gionaux sont pr sent s   l'annexe 3.

10. **V rifications des technologies informatiques.** L'application et le contr le des technologies informatiques par l'Organisation ont fait l'objet de quatre v rifications approfondies. L'OMS a effectu  des  tudes importantes dans ce domaine, la principale  tant la strat gie des technologies de l'information, et cr e des comit s strat giques,   savoir le Groupe consultatif sur l'informatique et le Groupe de gestion de l'information, pendant le deuxi me semestre de 1999. Ces initiatives clefs en sont   leur d but et les v rifications et les recommandations ont donc port  sur le niveau op rationnel le plus imm diat. L'examen de l'utilisation de l'Internet et de l'Intranet par l'Organisation a fait appara tre des lacunes aux plans de l'application et de l'attention accord e   la s curit  des ordinateurs, dont l'exploitation aurait pu  tre pr judiciable. Chacune de ces v rifications a r v l  la n cessit  de d finir plus pr cis ment les r les et les responsabilit s concernant l'informatique.

## AUTO-EVALUATION DES CONTROLES

11. L'un des rôles principaux de la vérification intérieure des comptes est d'aider les responsables au niveau supérieur à évaluer l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles intérieurs dans l'administration générale. Avec la mise en place des Unités d'appui administratif au Siège, le Bureau a choisi d'anticiper en recourant à une technique d'auto-évaluation pour évaluer les contrôles en association avec le personnel des Unités d'appui.

12. Le Bureau a facilité l'examen par les membres des Unités d'appui administratif eux-mêmes des risques et des contrôles dans leur travail pour la réalisation des objectifs de leur Département. Cet examen a fait ressortir plusieurs aspects nécessitant des mesures propres à atténuer les risques liés à la réalisation de ces objectifs. Le Groupe Administration a pris des mesures et le Bureau continuera ses consultations jusqu'à l'achèvement du projet.

## EVALUATION DES UNITES D'APPUI ADMINISTRATIF

13. La résolution EB103.R6 demandait une évaluation des Unités d'appui administratif et une comparaison de leurs résultats au système précédent. Par souci d'objectivité et d'indépendance, le Bureau a dirigé l'exercice. L'évaluation, effectuée par des consultants extérieurs, a comparé l'efficacité, l'efficacités et l'économie des deux systèmes (document EB105/17 Add.2). L'analyse quantitative a révélé que le nouveau système n'était ni plus ni moins coûteux et était plus rapide. Qualitativement, il a été jugé viable mais certaines améliorations s'imposent en ce qui concerne ses stratégies, ses fonctions prévues et la poursuite de ses opérations.

## ACTIVITES DE SURVEILLANCE

14. Conformément à son mandat, à savoir s'assurer du respect des règles, déterminer si les avoirs sont protégés et évaluer les mesures destinées à prévenir la fraude, le gaspillage et les actes illicites, le Bureau procède aux enquêtes jugées nécessaires. Les questions révélées par ces enquêtes sont décrites ci-après.

15. **Trop-perçu par des entrepreneurs.** L'enquête sur la rémunération d'un entrepreneur pour l'élaboration d'un ensemble de directives a confirmé le trop-perçu dû à un défaut de communications intérieur et au manquement aux règles en vigueur. Le trop-perçu a ensuite été remboursé. D'autres allégations concernant le contenu technique du travail effectué au titre du contrat ont été examinées par l'administration et aucune autre mesure n'a été jugée nécessaire.

16. **Remboursement des impôts.** Le Bureau a été prié d'examiner ce qu'il en était du remboursement et du calcul du paiement d'impôts remboursables par un membre du personnel à un gouvernement national. L'enquête a confirmé la différence signalée entre les sommes remboursées au membre du personnel et les sommes versées au gouvernement. Elle a aussi mis en évidence plusieurs faiblesses des contrôles à l'origine de cette situation. Il a été mis fin au contrat du membre du personnel.

17. **Formalités de fin d'engagement.** A la suite d'une enquête antérieure sur la présentation de faux documents par un membre du personnel, un examen complémentaire a été effectué après son départ. Le membre du personnel avait démissionné après la première enquête. L'examen a établi que le non-respect des formalités de fin d'engagement avait entraîné une perte financière pour l'Organisation, le montant dû

par le membre du personnel étant supérieur au montant recouvrable sur ses indemnités de départ. Des démarches ont été entreprises pour recouvrer le montant dû.

18. **Conflit d'intérêts.** A la demande d'un bureau régional, une enquête a été effectuée sur les investissements qu'aurait sollicités un membre du personnel de la catégorie professionnelle détenteur d'un contrat à court terme en faveur de compagnies pharmaceutiques. Les résultats ont révélé que le membre du personnel s'était présenté dans une capacité officielle et avait demandé des informations intéressantes des affaires privées, qu'il avait en outre transmises à des tierces parties. Le contrat du membre du personnel n'a pas été renouvelé.

19. **Achat de véhicules.** Dès l'information reçue, le Bureau a examiné la commande non autorisée de six véhicules passée par l'intermédiaire du bureau d'un représentant de l'OMS. Des personnes inconnues ont pris possession des véhicules expédiés par le fabricant. La destination de ces véhicules reste inconnue. L'enquête faite au nom du Bureau au port de débarquement sur l'identité des destinataires des véhicules a révélé une très probable collusion entre les autorités douanières, l'agent en douane et l'importateur malhonnête. Le Bureau n'a pu conclure si des personnels de l'OMS étaient impliqués dans la transaction, bien que les locaux de l'OMS aient été utilisés. L'affaire est en instance et l'étendue de la responsabilité de l'OMS quant à la demande de paiement du fabricant n'a pas été déterminée.

## SUIVI ET MISE EN OEUVRE

20. Le Bureau suit la mise en oeuvre de toutes ses recommandations et vérifie, à l'occasion de visites de contrôle ultérieures, les informations données à ce sujet. Pendant la période examinée, les recommandations faites ont été bien acceptées par les responsables de rang supérieur et le Bureau est satisfait de la façon dont ont été réglées les principales questions soulevées lors des vérifications.

21. **Bureau régional de l'Afrique.** Par rapport au précédent rapport, la vérification effectuée a fait apparaître une amélioration continue et satisfaisante des affaires de ce Bureau régional. La nomination d'un Directeur, Finances et administration, expérimenté, la complète réorganisation des fonctions des sections des finances et du personnel pour pallier les lacunes connues, l'organisation au Bureau régional d'un cours de formation complet pour les personnels des bureaux des représentants de l'OMS, et les visites d'encadrement plus nombreuses dans les bureaux de pays ont toutes contribué à cette amélioration.

22. **Mise en oeuvre différée.** Toutes les recommandations contenues dans les rapports de vérification pour 1999 ont été ou sont actuellement appliquées, à l'exception des points suivants :

- a) une enquête réalisée en 1998 sur les activités d'un Département avait mis en évidence des fautes commises par un membre du personnel. Les responsables ont été lents à agir. Toutefois, le membre du personnel ayant démissionné de l'Organisation depuis, l'enquête est maintenant close ;
- b) dans deux cas, l'application des recommandations issues des vérifications effectuées dans les bureaux de représentants de l'OMS a été retardée. Dans l'un et l'autre cas, les intéressés ont montré peu d'empressement et donné des réponses ambiguës, et aucun engagement n'a été pris quant à la mise en oeuvre des recommandations. Les bureaux régionaux concernés ont reconnu la situation et ont fait le nécessaire pour clore de façon appropriée ces vérifications.

## **RELATIONS EXTERIEURES**

23. Le Bureau a participé à plusieurs activités organisées par des organisations internationales ayant leur siège à Genève, y compris des échanges d'informations et des activités de formation mixtes. Comme à l'habitude, il a également participé et contribué à la 30<sup>e</sup> réunion annuelle des représentants des services de vérification intérieure des comptes des organisations des Nations Unies et des institutions financières multilatérales (Paris, mai 1999). Le Bureau a continué d'entretenir des contacts avec les représentants des Etats Membres, en particulier le « Groupe de Genève », et de répondre aux demandes d'informations qu'ils lui adressent.

## **RESSOURCES EN PERSONNEL**

24. Le Bureau compte actuellement huit postes de vérificateurs professionnels plus celui du Directeur ; le poste de vérificateur supplémentaire ouvert pour l'exercice 2000-2001 est désormais pourvu. Deux vérificateurs sont encore en poste à Washington, D.C. pour la vérification du Bureau régional des Amériques et de l'OPS.

## **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

25. Le Bureau entretient des relations de travail étroites et cordiales avec le Commissaire aux Comptes de l'Organisation. Des consultations périodiques ont eu lieu en 1999 pour coordonner le travail de vérification et éviter les doubles emplois, en particulier la couverture des mêmes zones géographiques. Le Bureau communique systématiquement un exemplaire de tous les rapports de vérification intérieure au Commissaire aux Comptes ainsi que d'autres documents pertinents émanant de lui.

## **MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

26. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre acte du rapport.

## ANNEXE 1

### RAPPORTS DE VERIFICATIONS EN 1999

- Examen d'un contrat (99/535)
- Assurance au Siège (99/536)
- Equipes ONUSIDA interpays (99/537)
- Enquête fiscale (99/538)
- Groupes thématiques ONUSIDA (99/539)
- Bureau du représentant de l'OMS au Malawi (99/540)
- Etat des traitements (99/541)
- Bureau du représentant de l'OMS au Tchad (99/542)
- Bureau régional de l'Asie du Sud-Est (99/544)
- Bureau du représentant de l'OMS au Cambodge (99/545)
- Bureau du représentant de l'OMS au Viet Nam (99/546)
- Informatique et télécommunications au Bureau régional de l'Asie du Sud-Est (99/547)
- Bureau régional de l'Afrique (99/543, 99/548)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Suriname (99/549)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Guyana (99/550)
- Programme de Lutte contre l'Onchocercose (99/551)
- Enquête sur les titres d'un membre du personnel (99/552)
- Service médical commun (99/553)
- Système d'informations administratives et financières d'un bureau régional (99/554)
- Auto-évaluation de contrôle – MSU/FCH (99/555), MSU/EIP (99/556), MSU/SDE (99/558), MSU/EGB (99/560), MSU/HTP (99/561), MSU/CDS (99/564), MSU/GMG (99/566), MSU/HTP & NCD (99/567)
- Activités de l'OMS en République populaire démocratique de Corée (99/557)
- Enquête sur l'achat de véhicules (99/559)
- Bureau du représentant de l'OMS au Cameroun (99/562)
- Bureau régional de l'Europe (99/563)
- Enquête sur la conduite d'un membre du personnel (99/565)
- Evaluation des Unités d'appui administratif (99/568)
- Bureau du représentant de l'OMS au Yémen (99/569)
- Bureau du représentant de l'OMS au Népal (99/570)
- Bureau régional de la Méditerranée orientale (99/571)
- Centre international de Recherche sur le Cancer (99/572)
- Bureau du représentant de l'OMS en Inde (99/573)
- Bureau régional du Pacifique occidental (99/574)
- Internet/Intranet (99/575)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Pérou (99/379)
- Centre panaméricain de Génie sanitaire et des Sciences de l'Environnement, Pérou (99/380)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS en Haïti (99/381)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Venezuela (99/382)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS en Equateur (99/383)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Paraguay (99/384)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Salvador (99/385)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS au Guatemala (99/386)
- Bureau du représentant de l'OPS/OMS à Cuba (99/387)

- Bureau du représentant de l'OPS/OMS en République dominicaine (99/388)
- Vérification des investissements, des obligations, de la répartition des intérêts au Siège
- Vérification des voyages en mission, des comptes bancaires et des comptes d'attente, et de la taxe à la valeur ajoutée au Bureau régional des Amériques/de l'OPS

ANNEXE 2  
BUREAUX DE PAYS

Point	Observation	Une occurrence	Plusieurs occurrences
a.	L'accent croissant mis sur la réaffectation de ressources au profit de domaines prioritaires pour renforcer au maximum l'efficacité de l'action de l'OMS suppose l'existence de mécanismes, processus et procédures adaptés. Dans un bureau, divers facteurs extérieurs et intérieurs révèlent l'inadéquation des moyens mis en oeuvre. Ces facteurs sont le contexte national, l'accent insuffisant mis sur une approche fondée sur les besoins et sur des données factuelles de la planification et de l'allocation des ressources, les fréquentes reprogrammations, les retards dans l'exécution financière et l'absence d'évaluation détaillée du plan d'action. L'efficacité de l'apport de l'OMS doit être évaluée systématiquement sous l'angle de la maximisation des ressources.	✓	
b.	Les priorités fixées par l'OMS, au niveau mondial ou régional, peuvent être différentes de celles qui ont été fixées par les gouvernements. Tout conflit entre les priorités nationales et celles de l'OMS nuit à la transparence de l'allocation des ressources. La volonté de disperser les dépenses officielles en étalant les dépenses concernant une même classe d'activité d'une composante programmatique dans d'autres composantes programmatiques constitue une entorse à la transparence.	✓	
c.	La capacité réduite d'absorption des crédits a retardé la mise en oeuvre, et des fonds non dépensés se sont accumulés au fil de l'exercice biennal. Ces fonds ont été regroupés et redistribués par le bureau régional entre les représentants de l'OMS. L'inefficacité de la communication entre les deux bureaux et la volonté du ministère de la santé de s'approprier les fonds alloués au pays ont donné lieu à une immense confusion et à des malentendus quant au montant des crédits disponibles. De ce fait, le bureau du représentant de l'OMS n'a pu s'acquitter de sa fonction de collaborateur de première ligne.		✓
d.	Quand la formule de la transaction est utilisée pour enregistrer l'activité, et non sa substance, les dossiers ne rendent pas compte avec exactitude des activités mises en oeuvre. Cette pratique permet aussi de contourner les mécanismes de réglementation et de déclarer, pour une composante donnée, des montants inférieurs aux dépenses réelles, empêchant ainsi toute comparaison significative à des fins budgétaires et gestionnaires.	✓	
e.	La direction de fait du processus de planification par le pays, en l'absence de toute collaboration, révèle le manque d'efficacité de l'apport de l'OMS. Des facteurs tels que la définition des priorités, des programmes et des activités par le pays et la tendance à utiliser les fonds de l'OMS pour combler les déficits en témoignent. Pour assurer une collaboration fondée sur des priorités convenues conjointement, le rôle et la capacité des représentants de l'OMS doivent être renforcés.	✓	
f.	Comme dans tout système administratif, l'intégration du cycle de la planification, de la mise en oeuvre, de la surveillance et de l'évaluation est la condition de sa signification, de son efficacité et de sa transparence. Actuellement, les liens entre les activités menées à bien et les produits et la réalisation des cibles et des objectifs ne font pas l'objet d'examen systématiques dans toutes les Régions. La surveillance et l'évaluation doivent être renforcées et appliquées comme une pratique de gestion régulière et obligatoire.		✓

Point	Observation	Une occurrence	Plusieurs occurrences
g.	Etant conjointement chargé de l'exécution, le bureau du représentant de l'OMS dans un pays est responsable de la mise en oeuvre d'un projet sans pourtant contrôler directement de nombreuses activités. Cela a déjà suscité quelques problèmes par le passé. Le Bureau a recommandé l'adoption d'une approche régionale pour renforcer les termes des partenariats et prévenir de façon adéquate les risques liés à ce manque de contrôle.	✓	
h.	Dans un pays, un plan d'action prévoit la mise en oeuvre de l'approche sectorielle de l'aide au développement avant le milieu de l'an 2000. Cette approche inclurait la collaboration de l'OMS. Le Bureau a recommandé que le bureau du représentant de l'OMS et le bureau régional évaluent soigneusement et vérifient l'efficacité du cadre mis en place pour assurer la transparence avant d'adopter cette approche.	✓	
i.	La tendance qui consiste à élaborer un plan couvrant toute une gamme de programmes à partir du budget de l'exercice biennal précèdent avec une prolifération de bourses d'études de brève durée et de visites d'observation est contraire à l'efficacité des dépenses de l'OMS. Il est indispensable de privilégier les activités fondées sur des données factuelles.	✓	
j.	Un bureau de pays a conclu pour la location de ses locaux un bail de trois ans sensiblement plus élevé, assorti d'un contrat de rénovation partielle, et ce sans autorisation préalable. Le montant estimatif des travaux de rénovation et des services annexes est supérieur à US \$115 000. Le bureau régional s'efforce de trouver une solution à ce problème.	✓	
k.	Diverses recommandations ont été faites à des bureaux de représentants de l'OMS concernant : i) l'amélioration des outils de gestion tels que les plans de travail, les questionnaires, les bases de données et les listes de contrôle, ainsi que les méthodes de surveillance ; ii) le suivi des rapports techniques et financiers en suspens sur les dépenses locales et autres avances effectuées ; iii) le respect des règles de gestion et d'enregistrement des inventaires ; iv) le respect des règles et procédures applicables aux avances temporaires ; v) le respect des procédures applicables au personnel et des prestations au personnel ; vi) le respect des procédures applicables aux dépenses locales ; vii) l'amélioration des procédures applicables aux voyages.		✓
l.	Aucune procédure de contrôle ne visait le fonctionnement du système de planification et de surveillance ni la formation des personnels à la bonne utilisation de ces instruments. Des recommandations en vue de leur amélioration ont été faites.		✓
m.	Des informations contradictoires sur le système d'information du programme et le système d'informations financières ont entraîné des problèmes de contrôle et de gestion. Le Bureau a recommandé que les administrateurs de rang supérieur du bureau régional examinent le problème pour accélérer et faciliter la gestion du bureau du représentant de l'OMS.	✓	
n.	La vérification d'un bureau de pays a eu du mal à établir si les fonds avancés avaient été dépensés dans le but prévu et dans les montants prévus et si les fournitures et le matériel avaient été utilisés dans le but prévu en l'absence de preuves satisfaisantes. L'OMS n'a pas de représentation permanente dans ce pays.	✓	

## ANNEXE 3

## BUREAUX REGIONAUX

Point	Observation	Une occurrence	Plusieurs occurrences
a.	Dans un bureau régional, le programme des bourses d'études contient des dispositions spécifiques relatives au processus de sélection, aux placements, au résultat des études et à l'utilisation des boursiers. Des manquements à ces procédures ont été relevés dans tous ces domaines.	✓	
b.	Les rapports des homologues nationaux sur les avances qui leur sont faites au titre des dépenses locales sont inadéquats et présentés avec retard. Le suivi de l'OMS n'a pas toujours été efficace. Il convient, en outre, de renforcer les contrôles au niveau du bureau régional sur les activités de formation nationales et les autres dépenses locales notamment pour ce qui est de l'approbation de l'activité et de l'évaluation de l'efficacité de son résultat.		✓
c.	L'enregistrement final tardif de certaines dépenses de pays et l'examen tardif des fonds engagés sont responsables dans certains cas des données inexactes concernant les dépenses engagées et le passif qui figurent dans les livres comptables.		✓
d.	Certains soldes de comptes comme les comptes personnels de membres du personnel, les sommes à recevoir et les avances ne reflètent pas exactement la situation réelle à cause de formalités de fin d'enregistrement inopportunes, d'un suivi inadéquat et d'un enregistrement incorrect des transactions.		✓
e.	Des manquements ont été relevés dans certains domaines de la gestion du personnel tels que, par exemple, l'absence de contrat d'engagement valable, le non-respect des procédures de fin d'engagement et l'absence de documentation satisfaisante.		✓
f.	Une réévaluation des procédures applicables aux voyages et à l'achat des billets d'avion s'impose pour permettre d'éventuelles économies.	✓	
g.	Des versements ont été effectués par erreur à la suite de calculs erronés des prestations en faveur du personnel.		✓
h.	L'analyse des devis soumis par les entrepreneurs est insuffisante et la sélection de ceux-ci est insuffisamment justifiée.		✓
i.	Les retards dans la mise en concordance des comptes et l'enregistrement des transactions ont entraîné des écarts importants inexplicables dans les livres.	✓	
j.	L'attribution de codes erronés et les erreurs de classification des dépenses ont entraîné des inexacitudes dans l'enregistrement de certains types de dépenses.	✓	
k.	Par suite de la mise en oeuvre tardive des activités inscrites dans le plan d'action, les crédits ont été reprogrammés sous la rubrique fournitures et matériel à la fin de l'exercice biennal, et ce pour absorber les crédits non dépensés.	✓	
l.	Les informations sur les résultats et les conclusions des projets de recherche financés par l'OMS doivent être centralisées au niveau du bureau régional afin d'éviter les doubles emplois.	✓	
m.	Des dépenses importantes ont été engagées pour un projet en l'absence d'accord sur la disponibilité des fonds.	✓	
n.	L'absence de système adéquat d'information pour la gestion a empêché une véritable analyse du budget et des dépenses réelles.	✓	